

Geste

# Penser aux arbres fruitiers



18

Votre persévérance portera toujours ses fruits

Un jardin sans arbre fruitier est comme une rivière sans poisson. Pommès, poires, cerises, prunes... la nature se montrera toujours généreuse à ceux qui savent l'aimer et la respecter. Planter des arbres fruitiers ne se fait pas n'importe comment. Il faut d'abord savoir si l'espèce et la variété que vous allez planter s'adapteront au sol et au climat de votre jardin. En outre, à moins que l'arbre ne soit auto fertile, vous devez posséder à proximité une variété pollinisatrice (fleurs, herbes sauvages), faute de quoi vous ne récolterez aucun fruit !

## Comment faire ?



### Planter un fruitier

- ✎ Pour planter un arbre, il faut d'abord creuser un trou suffisamment large dans le sol. Celui-ci doit faire 1 mètre de côté et 70 cm à 1 m de profondeur, même si la motte ou les racines du futur arbre sont petites. Plus votre sol est pauvre, plus le trou doit être généreux. Faire un tas avec la terre arable (de surface) et un autre avec la terre végétale.
- ✎ Piocher le fond du trou sur 30 cm de profondeur. Si vous tombez sur des cailloux, enlevez-les et remplacez-les par de la terre végétale.
- ✎ Enfoncez un tuteur (à dimensionner en fonction de la taille de l'arbre) dans le trou. Disposez l'arbre de façon à ce que le bourrelet de greffe soit bien au-dessus du niveau du sol.
- ✎ Rebouchez le trou en remettant la terre dans le même ordre que le retrait et en additionnant une couche de compost.
- ✎ Accrochez l'arbre à son tuteur sans trop serrer les liens. En tassant la terre avec les pieds, formez une cuvette au pied de l'arbre pour faciliter les arrosages.
- ✎ Déversez deux arrosoirs complets, pour humidifier et tasser la terre.



# Plantons le décor !

Depuis 1983, l'opération « Plantons le décor » est l'une des initiatives d'Espaces naturels régionaux en faveur de la préservation du paysage. Cette opération est coordonnée par le Centre régional de ressources génétiques et est relayée par 18 territoires du Nord-Pas de Calais, partenaires de l'opération. « Plantons le décor » propose à la population régionale près de 150 espèces d'arbres, d'arbustes et de fruitiers adaptés au sol et au climat du Nord-Pas de Calais. Vous pouvez vous procurer le bon de commande auprès du Parc dès la mi-septembre et passer votre commande jusqu'à la fin de l'année.

Des stages d'initiation à la greffe, à la taille, à la plantation de haies... sont également organisés tous les ans dans le cadre de cette opération.

## Bon à savoir

Un « **scion** » est une jeune branche greffée depuis 1 an. Un « **baliveau** » est un scion de 2 ans doté de branches latérales, un « **demi-tige** » est un plant greffé à mi-hauteur (1,20 m) et un « **haute-tige** » est un plant greffé à 1,80 m. Ce dernier est à réserver pour les grands espaces.

Un « **scion** » est une jeune branche greffée

La loi précise que les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte (et non le jour de la plantation) doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de la propriété (ou de la clôture du voisin). Ceux inférieurs à 2 mètres de hauteur peuvent se trouver à 50 cm de cette limite.



### POMMIER SAUVAGE OU BOQUETIER



Encore présent dans le bocage et sur des coteaux, le boquetier, également appelé pommier sauvage, est relativement rare sur le territoire. Une raison de plus de redécouvrir cette espèce traditionnelle ! Très résistant, il s'adapte sur de nombreux types de sols. Il donne de la couleur à la haie, car il fleurit l'été et donne de petites pommes comestibles à l'automne. Le fruit se consomme surtout cuits en compotes, tartes et gelées... Le bois dur est utilisé en sculpture.

## Le coin des astuces

Avant de planter votre arbre fruitier, taillez les racines abîmées (aux extrémités) de l'arbre à planter et plongez toutes les racines dans un seau comprenant un mélange : terre + eau + bouse de vache. Cette opération appelée le « pralinage » permettra une meilleure reprise du plant.

- Orientez le point de greffe, pour les demi-tiges ou haute-tige, face aux vents dominants.

- Ne pas planter les pommiers en terrains trop humides.

- Même un petit jardin peut posséder des fruitiers. Vous pouvez en effet les planter à 30 cm d'un mur, puis les tailler, voire les palisser en espalier, c'est à dire lui donner une forme de U qui facilitera ensuite la récolte et la taille.



## • En Caps et Marais d'Opale et dans le Kent

Depuis plusieurs années, le CRRG participe à la protection des espèces locales.

Poires : la Grosse Louise, la Plovinne, la Beurrré Bachelier, la Saint-Matthieu.

Cerises : la Gascogne tardive de Seninghem, gros bigarreau d'Eperlecques, Cerise blanche de Wavrans-sur-l'Aa

Pommes : l'Argillière, la Belle de Juillet, la Belle fleur double, la Gaillarde, la Reinette de Flandre, la Cabarette, la Jacques Lebel...

Prunes : la Reine-Claude d'Aithan, la Reine Claude sanguine de Wismes

Arbustes à fruits : groseilliers, framboisiers, noisetier, cassissier... sans oublier les « oubliés » : le cognassier, le groseillier à maquereau, le boquetier, le néflier...

## • En savoir +

Centre régional de ressources génétiques (CRRG) : [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)

Pour vous procurer des fruitiers, arbres et arbustes de notre région :

- Pépinières de la Cluse, 7 chemin de la Cluse 62126 WIMILLE - Tél. : 03 21 92 11 11
- Pépinières de Wismes, 18, le rietz mottu 62380 WISMES - Tél. : 03 21 39 64 10
- Pépinières VANDENBUSSCHE, Route de Wormhout 59114 Steenvoorde - Tél. : 03 28 48 12 52

Pour passer commande via internet : [www.plantonsledécor.fr](http://www.plantonsledécor.fr)

